



**PROVENCE-ALPES-  
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2024-173

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2024

# Sommaire

## Agence régionale de santé PACA /

R93-2024-07-11-00001 - Arrêté de zonage des orthophonistes libéraux pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (55 pages)	Page 3
R93-2024-07-10-00019 - DECISION 060790920 20240710 (7 pages)	Page 59
R93-2024-07-10-00020 - DECISION 130031339 20240710 (7 pages)	Page 67
R93-2024-07-10-00021 - DECISION 130034630 20240710 (7 pages)	Page 75
R93-2024-07-10-00022 - DECISION 130034671 20240710 (7 pages)	Page 83
R93-2024-07-10-00023 - DECISION 130036957 20240710 (7 pages)	Page 91
R93-2024-07-10-00024 - DECISION 130038177 20240710 (7 pages)	Page 99
R93-2024-07-10-00025 - DECISION 130039084 20240710 (7 pages)	Page 107
R93-2024-07-10-00026 - DECISION 130041221 20240710 (7 pages)	Page 115
R93-2024-07-10-00027 - DECISION 130041957 20240710 (7 pages)	Page 123
R93-2024-07-10-00028 - DECISION 130800501 20240710 (7 pages)	Page 131
R93-2024-07-10-00029 - DECISION 130800758 20240710 (7 pages)	Page 139
R93-2024-07-10-00030 - DECISION 130800774 20240710 (7 pages)	Page 147
R93-2024-07-10-00031 - DECISION 130800790 20240710 (7 pages)	Page 155
R93-2024-07-10-00032 - DECISION 130801400 20240710 (7 pages)	Page 163

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-11-00001

Arrêté de zonage des orthophonistes libéraux  
pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### **Arrêté n° DSDP-0224-0228-I**

Portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession d'orthophoniste

**Vu** le code de la santé publique et notamment son article L.1434-4 et R1434-41 à R1434-43;

**Vu** le code de la sécurité sociale ;

**Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret n°2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ou dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée ;

**Vu** l'arrêté DSDP1218-0925-I du 10 janvier 2019 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée concernant la profession d'orthophoniste ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023 modifiant l'arrêté du 31 mai 2018 relatif à la méthodologie applicable à la profession d'orthophoniste pour la détermination des zones prévues au 1<sup>o</sup> de l'article L.1434-4 du code de la santé publique et modifiant l'arrêté du 14 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1<sup>o</sup> de l'article L.1434-4 du code de la santé publique modifié ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2023 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant adoption du Projet Régional de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023-2028 ;

**Vu** l'arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Monsieur Sébastien DEBEAUMONT en qualité de Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur;

**Vu** l'avenant n°19 à la convention nationale organisant les rapports entre les orthophonistes et l'assurance maladie signé le 25 février 2022 et publié au journal officiel le 26 avril 2022 ;

**Vu** l'avenant n°20 à la convention nationale organisant les rapports entre les orthophonistes et l'assurance maladie signé le 25 juillet 2023 et publié au journal officiel le 18 août 2023 ;

**Vu** l'avis de l'union régionale des professionnels de santé orthophonistes libéraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 26 janvier 2024 ;

**Vu** la saisine écrite du conseil territorial de santé du département des Alpes-de-Haute-Provence du 04 juin 2024;

**Vu** la saisine écrite du conseil territorial de santé du département des Hautes-Alpes du 20 mars 2024 ;

**Vu** la saisine écrite du conseil territorial de santé du département des Alpes-Maritimes du 15 mars 2024 ;

**Vu** la saisine écrite du conseil territorial de santé du département des Bouches-du-Rhône du 07 mars 2024 ;

**Vu** la saisine écrite du conseil territorial de santé du département du Var du 13 mars 2024 ;

**Vu** la saisine écrite du conseil territorial de santé du département du Vaucluse du 21 mars 2024.

**Vu** l'avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) du 22 février 2024, en application de l'article R.1434-42 du code de la santé publique ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté DSDP1218-0925-I du 10 janvier 2019 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée concernant la profession d'orthophoniste, est abrogé.

### **Article 2 :**

Les zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins (zones dites « sous denses ») ou des zones dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé (zone dites très dotées et sur dotées) concernant la profession d'orthophoniste libérale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont précisées en annexes du présent arrêté ainsi qu'il suit :

- Annexe 1 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiés en zone sous denses
- Annexe 2 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiés en zone intermédiaires
- Annexe 3 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiés en zone très dotées
- Annexe 4 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiées en zone sur dotées

### **Article 3 :**

En application de l'article L1434-4 du code de la santé publique, l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé relatif aux zones mentionnées à l'article 1 est déterminé tous les deux ans.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

### **Article 6 :**

Le directeur par intérim des soins de proximité de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 11 JUIL. 2024

Sébastien DEBEAUMONT  
Directeur Général par intérim de l'ARS PACA

## Annexe 1 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiés en zone sous denses

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Code du département administratif de la commune	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Libellé du BVCV	Classement du BVCV selon le cadre national
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04031	Bras-d'Asse	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04135	Moustiers-Sainte-Marie	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04144	La Palud-sur-Verdon	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04157	Puimoisson	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04166	Riez	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04172	Roumoules	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04182	Saint-Julien-d'Asse	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04184	Saint-Jurs	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04004	Allemagne-en-Provence	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04035	Brunet	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04124	Montagnac-Montpezat	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04176	Sainte-Croix-du-Verdon	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04186	Saint-Laurent-du-Verdon	Riez	1. Zone sous-dense

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04230	Valensole	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83002	Aiguines	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83014	Baudinard-sur-Verdon	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83122	Les Salles-sur-Verdon	Riez	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04013	Aubignosc	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04053	Châteauneuf-Val-Saint-Donat	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04023	Bayons	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04037	Le Caire	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04050	Châteaufort	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04057	Clamensane	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04118	Melve	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04134	La Motte-du-Caire	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04137	Nibles	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04207	Sigoyer	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04228	Valavoire	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04231	Valernes	Sisteron	1. Zone sous-dense

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04233	Vaumeilh	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04016	Authon	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04027	Bevons	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04051	Châteauneuf-Miravail	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04067	Curel	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04075	Entrepierres	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04123	Mison	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04139	Noyers-sur-Jabron	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04145	Peipin	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04179	Saint-Geniez	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04199	Saint-Vincent-sur-Jabron	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04200	Salignac	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04209	Sisteron	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04229	Valbelle	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05	05118	Val Buëch-Méouge	Sisteron	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83013	La Bastide	Flayosc	1. Zone sous-dense

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83040	Châteauvieux	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83074	La Martre	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83109	La Roque-Esclapon	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13215	Marseille 15e Arrondissement	Marseille 15e Arrondissement	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13093	Saint-Estève-Janson	Le Puy-Sainte-Réparate	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13080	Le Puy-Sainte-Réparate	Le Puy-Sainte-Réparate	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83019	Bormes-les-Mimosas	Bormes-les-Mimosas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83070	Le Lavandou	Bormes-les-Mimosas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83042	Cogolin	Cogolin	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83079	La Môle	Cogolin	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83003	Ampus	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83010	Bargème	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83011	Bargemon	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83028	Callas	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83038	Châteaudouble	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83041	Claviers	Flayosc	1. Zone sous-dense

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83044	Comps-sur-Artuby	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83056	Figanières	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83058	Flayosc	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83082	Montferrat	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83085	La Motte	Flayosc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83043	Collobrières	Luc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83067	Gonfaron	Luc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83075	Les Mayons	Luc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83092	Pignans	Luc	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83134	Taradeau	Vidauban	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83148	Vidauban	Vidauban	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26054	Bouchet	Bollène	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26345	Suze-la-Rousse	Bollène	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84019	Bollène	Bollène	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84064	Lapalud	Bollène	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84078	Mondragon	Bollène	1. Zone sous-dense

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84083	Mornas	Bollène	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26276	Roche-Saint-Secret-Béconne	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26070	Chamaret	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26073	Chantemerle-lès-Grignan	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26099	Colonzelle	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26146	Grignan	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26192	Montbrison-sur-Lez	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26203	Montjoyer	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26226	Le Pègue	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26261	Réauville	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26284	Roussas	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26285	Rousset-les-Vignes	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26322	Saint-Pantaléon-les-Vignes	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26335	Salles-sous-Bois	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26348	Taulignan	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26360	Valaurie	Valréas	1. Zone sous-dense

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84053	Grillon	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84097	Richerenches	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84138	Valréas	Valréas	1. Zone sous-dense
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84150	Visan	Valréas	1. Zone sous-dense

## Annexe 2 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiés en zone intermédiaires

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Code du département administratif de la commune	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Libellé du BVCV	Classement du BVCV selon le cadre national
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04019	Barcelonnette	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04062	La Condamine-Châtelard	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04073	Enchastrayes	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04086	Faucon-de-Barcelonnette	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04096	Jausiers	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04120	Val d'Oronaye	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04161	Méolans-Revel	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04193	Saint-Paul-sur-Ubaye	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04195	Saint-Pons	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04220	Les Thuiles	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04226	Uvernet-Fours	Barcelonnette	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04079	L'Escale	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04091	Ganagobie	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04127	Montfort	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04149	Peyruis	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04244	Volonne	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04108	Malijai	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04109	Mallefougasse-Augès	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04116	Les Mées	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04211	Sourribes	Château-Arnoux-Saint-Auban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04040	Le Castellard-Mélan	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04074	Entrages	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04113	Marcoux	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04167	La Robine-sur-Galabre	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04177	Hautes-Duyes	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04217	Thoard	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04001	Aiglun	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04021	Barras	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04047	Champtercier	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04110	Mallemoisson	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04122	Mirabeau	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04028	Beynes	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04046	Le Chaffaut-Saint-Jurson	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04054	Châteauredon	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04055	Chaudon-Norante	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04084	Estoublon	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04107	Majastres	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04121	Mézel	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04181	Saint-Jeannet	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04214	Tartonne	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04009	Archail	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04020	Barles	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04024	Beaujeu	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04036	Le Brusquet	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04072	Draix	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04097	La Javie	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04155	Prads-Haute-Bléone	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04070	Digne-les-Bains	Digne-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04065	Cruis	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04087	Fontienne	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04088	Forcalquier	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04101	Lardiers	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04104	Limans	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04130	Montlaux	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04138	Niozelles	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04141	Ongles	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04151	Pierrerue	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04164	Revest-Saint-Martin	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04178	Saint-Étienne-les-Orgues	Forcalquier	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04206	Sigonce	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04012	Aubenas-les-Alpes	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04018	Banon	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04068	Dauphin	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04095	L'Hospitalet	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04111	Mane	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04132	Montsalier	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04159	Redortiers	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04162	Revest-des-Brousses	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04169	La Rochegiron	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04188	Saint-Maime	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04192	Saint-Michel-l'Observatoire	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04201	Saumane	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04208	Simiane-la-Rotonde	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04227	Vachères	Forcalquier	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04081	Esparron-de-Verdon	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04094	Gréoux-les-Bains	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04189	Saint-Martin-de-Brômes	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	13	13099	Saint-Paul-lès-Durance	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83066	Ginasservis	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83113	Saint-Julien	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83146	La Verdière	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83150	Vinon-sur-Verdon	Gréoux-les-Bains	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04128	Montfuron	Manosque-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04152	Pierrevert	Manosque-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04190	Saint-Martin-les-Eaux	Manosque-2	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04245	Volx	Manosque-2	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04063	Corbières-en-Provence	Manosque-3	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04197	Sainte-Tulle	Manosque-3	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04242	Villeneuve	Oraison	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04241	Villemus	Reillanne	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04112	Manosque	Manosque	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84014	Beaumont-de-Pertuis	Pertuis	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04034	La Brillanne	Oraison	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04106	Lurs	Oraison	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04143	Oraison	Oraison	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04041	Le Castellet	Oraison	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04077	Entrevennes	Oraison	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04156	Puimichel	Oraison	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04005	Allons	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04006	Allos	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04007	Angles	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04008	Annot	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04025	Beauvezer	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04032	Braux	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04039	Castellane	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04061	Colmars	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04069	Demandolx	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04090	Le Fugeret	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04092	La Garde	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04099	Lambruisse	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04115	Méailles	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04133	Moriez	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04136	La Mure-Argens	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04171	Rougon	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04173	Saint-André-les-Alpes	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04174	Saint-Benoît	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04183	Saint-Julien-du-Verdon	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04210	Soleilhas	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04218	Thorame-Basse	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04219	Thorame-Haute	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04224	Ubraye	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04236	Vergons	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04240	Villars-Colmars	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04022	Barrême	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04030	Blieux	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04059	Clumanc	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04180	Saint-Jacques	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04187	Saint-Lions	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04204	Senez	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83020	Le Bourguet	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83022	Brenon	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83	83142	Trigance	Saint-André-les-Alpes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05006	L'Argentière-la-Bessée	L'Argentière-la-Bessée	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05031	Champcella	L'Argentière-la-Bessée	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05058	Freissinières	L'Argentière-la-Bessée	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05101	Vallouise-Pelvoux	L'Argentière-la-Bessée	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05110	Puy-Saint-Vincent	L'Argentière-la-Bessée	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05122	La Roche-de-Rame	L'Argentière-la-Bessée	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05180	Les Vigneaux	L'Argentière-la-Bessée	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05151	Saint-Martin-de-Queyrières	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05027	Cervières	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05079	Le Monétier-les-Bains	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05107	Puy-Saint-André	Briançon	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05109	Puy-Saint-Pierre	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05133	Saint-Chaffrey	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05161	La Salle-les-Alpes	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05183	Villar-Saint-Pancrace	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05085	Montgenèvre	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05093	Névache	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05174	Val-des-Prés	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05023	Briançon	Briançon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04033	Ubaye-Serre-Ponçon	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04102	Le Lauzet-Ubaye	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04017	Auzet	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04026	Bellafaire	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04093	Gigors	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04126	Montclar	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04191	Saint-Martin-lès-Seyne	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04203	Selonnet	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04205	Seyne	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04222	Turriers	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04235	Verdaches	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04237	Le Vernet	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05017	La Bâtie-Neuve	Chorges	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05022	Bréziers	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05040	Chorges	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05050	Espinasses	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05084	Montgardin	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05106	Prunières	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05127	Rousset	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05130	Saint-Apollinaire	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05011	Avançon	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04154	Pontis	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05108	Puy-Saint-Eusèbe	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05111	Puy-Sanières	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05114	Réallon	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05163	Le Sauze-du-Lac	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05164	Savines-le-Lac	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05012	Baratier	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05036	Châteauroux-les-Alpes	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05044	Crévoux	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05045	Crots	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05046	Embrun	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05098	Les Orres	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05128	Saint-André-d'Embrun	Embrun	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05156	Saint-Sauveur	Embrun	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04150	Piégut	Seyne	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05115	Remollon	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05121	Rochebrune	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05124	La Rochette	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05171	Théus	Chorges	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05004	Ancelle	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05025	Buissard	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05029	Chabottes	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05032	Champoléon	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05056	Forest-Saint-Julien	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05096	Orcières	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05145	Saint-Jean-Saint-Nicolas	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05149	Saint-Léger-les-Mélèzes	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05018	La Bâtie-Vieille	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05059	La Freissinouse	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05068	Jarjays	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05092	Neffes	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05100	Pelleautier	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05113	Rambaud	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05140	Saint-Étienne-le-Laus	Tallard	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05168	Sigoyer	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05176	Valserrès	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05075	Manteyer	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05112	Rabou	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05123	La Roche-des-Arnauds	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05001	Abriès-Ristolas	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05003	Aiguilles	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05007	Arvieux	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05026	Ceillac	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05038	Château-Ville-Vieille	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05052	Eyglis	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05065	Guillestre	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05077	Molines-en-Queyras	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05082	Mont-Dauphin	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05116	Réotier	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05119	Risoul	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05134	Saint-Clément-sur-Durance	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05136	Saint-Crépin	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05157	Saint-Véran	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05177	Vars	Guillestre	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04216	Thèze	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05014	Barret-sur-Méouge	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05047	Éourres	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05070	Laragne-Montéglin	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05073	Lazer	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05103	Le Poët	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05155	Saint-Pierre-Avez	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05160	Salérans	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05173	Upaix	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05178	Ventavon	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05033	Chanousse	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05051	Étoile-Saint-Cyrice	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05053	Garde-Colombe	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05094	Nossage-et-Bénévent	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05097	Orpierre	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05135	Sainte-Colombe	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05159	Saléon	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05172	Trescléoux	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26022	Ballons	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26126	Eygalayes	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26150	Izon-la-Bruisse	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26153	Laborel	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26154	Lachau	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26374	Villebois-les-Pins	Laragne-Montéglin	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05009	Aspres-lès-Corps	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05039	Aubessagne	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05054	La Fare-en-Champsaur	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05062	Le Glaizil	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05064	La Chapelle-en-Valgaudemar	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05072	Laye	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05090	La Motte-en-Champsaur	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05095	Le Noyer	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05104	Poligny	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05142	Saint-Firmin	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05144	Saint-Jacques-en-Valgodemard	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05147	Saint-Julien-en-Champsaur	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05148	Saint-Laurent-du-Cros	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05152	Saint-Maurice-en-Valgodemard	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05153	Saint-Michel-de-Chaillol	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05182	Villar-Loubière	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05139	Dévoluy	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	38	38031	Beaufin	Saint-Bonnet-en-Champsaur	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04058	Claret	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04066	Curbans	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04085	Faucon-du-Caire	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04	04234	Venterol	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05078	Monétier-Allemont	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05013	Barcelonnette	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05037	Châteauvieux	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05049	Esparron	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05057	Fouillouse	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05071	Lardier-et-Valença	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05074	Lettret	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05162	La Saulce	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05170	Tallard	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05184	Vitrolles	Tallard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05008	Aspremont	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05010	Aspres-sur-Buéch	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05016	La Bâtie-Montsaléon	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05019	La Beaume	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05021	Le Bersac	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05024	Valdoule	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05028	Chabestan	Veynes	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05048	L'Épine	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05055	La Faurie	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05066	La Haute-Beaume	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05076	Méreuil	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05080	Montbrand	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05081	Montclus	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05086	Montjay	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05089	Montrond	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05091	Moydans	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05099	Oze	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05102	La Piarre	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05117	Ribeyret	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05126	Rosans	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05129	Saint-André-de-Rosans	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05131	Saint-Auban-d'Oze	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05146	Saint-Julien-en-Beauchêne	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05154	Saint-Pierre-d'Argençon	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05158	Le Saix	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05165	Savournon	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05166	Serres	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05167	Sigottier	Veynes	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05169	Sorbiers	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05035	Châteauneuf-d'Oze	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05060	Furmeyer	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05087	Montmaur	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05179	Veynes	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26030	La Bâtie-des-Fonds	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26040	Beaurières	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26136	Val-Maravel	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26168	Lus-la-Croix-Haute	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26255	Les Prés	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26361	Valdrôme	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	26	26091	Chauvac-Laux-Montaux	Veynes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04	04148	Peyroules	Castellane	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06155	Vallauris	Antibes-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06085	Mougins	Cannet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06003	Andon	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06024	Briançonnet	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06026	Cabris	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06028	Caille	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06058	Escagnolles	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06081	Le Mas	Grasse-1	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06095	Peymeinade	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06116	Saint-Auban	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06118	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06130	Saint-Vallier-de-Thiery	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06134	Séranon	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06137	Spéracèdes	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06140	Le Tignet	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06154	Valderoure	Grasse-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06007	Auribeau-sur-Siagne	Mandelieu-la-Napoule	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06079	Mandelieu-la-Napoule	Mandelieu-la-Napoule	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06090	Pégomas	Mandelieu-la-Napoule	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06108	La Roquette-sur-Siagne	Mandelieu-la-Napoule	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06138	Théoule-sur-Mer	Mandelieu-la-Napoule	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06029	Cannes	Cannes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06030	Le Cannet	Cannet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06069	Grasse	Grasse	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83133	Tanneron	Roquebrune-sur-Argens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06025	Le Broc	Nice-3	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06033	Carros	Nice-3	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06064	Gattières	Nice-3	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06013	Belvédère	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06020	La Bollène-Vésubie	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06034	Castagniers	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06042	Clans	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06072	Ilonse	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06073	Isola	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06074	Lantosque	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06080	Marie	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06102	Rimplas	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06103	Roquebillière	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06109	La Roquette-sur-Var	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06111	Roure	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06117	Saint-Blaise	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06119	Saint-Dalmas-le-Selvage	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06120	Saint-Étienne-de-Tinée	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06126	Saint-Martin-du-Var	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06127	Saint-Martin-Vésubie	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06129	Saint-Sauveur-sur-Tinée	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06151	Utelle	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06153	Valdeblore	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06156	Venanson	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06001	Aiglun	Vence	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06009	Bairols	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06017	Bézaudun-les-Alpes	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06021	Bonson	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06022	Bouyon	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06047	Conségudes	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06052	Cuébris	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06061	Les Ferres	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06066	Gillette	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06078	Malaussène	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06082	Massoins	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06097	Pierrefeu	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06100	Revest-les-Roches	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06106	Roquestéron	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06107	La Roque-en-Provence	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06135	Sigale	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06141	Toudon	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06144	La Tour	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06145	Tourette-du-Château	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06146	Tournefort	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06014	Bendejun	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06015	Berre-les-Alpes	Contes	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06019	Blausasc	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06039	Châteauneuf-Villevieille	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06043	Coaraze	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06048	Contes	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06057	L'Escarène	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06077	Lucéram	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06142	Touët-de-l'Escarène	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06012	Beausoleil	Beausoleil	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06032	Cap-d'Ail	Beausoleil	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06059	Èze	Beausoleil	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06150	La Turbie	Beausoleil	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06023	Breil-sur-Roya	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06062	Fontan	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06086	Moulinet	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06091	Peille	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06132	Saorge	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06136	Sospel	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06162	La Brigue	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06163	Tende	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06035	Castellar	Menton	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06036	Castillon	Menton	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06067	Gorbio	Menton	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06083	Menton	Menton	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06104	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06113	Sainte-Agnès	Menton	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06011	Beaulieu-sur-Mer	Beausoleil	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06121	Saint-Jean-Cap-Ferrat	Beausoleil	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06159	Villefranche-sur-Mer	Beausoleil	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06065	La Gaude	Cagnes-sur-Mer-2	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06123	Saint-Laurent-du-Var	Cagnes-sur-Mer-2	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06031	Cantaron	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06054	Drap	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06092	Peillon	Contes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06114	Saint-André-de-la-Roche	Nice-7	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06149	La Trinité	Nice-7	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06006	Aspremont	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06046	Colomars	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06055	Duranus	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06060	Falicon	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06075	Levens	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06147	Tourrette-Levens	Tourrette-Levens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06050	Coursegoules	Vence	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06122	Saint-Jeannet	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06157	Vence	Vence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06044	La Colle-sur-Loup	Villeneuve-Loubet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06105	Roquefort-les-Pins	Villeneuve-Loubet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06128	Saint-Paul-de-Vence	Villeneuve-Loubet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06161	Villeneuve-Loubet	Villeneuve-Loubet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06027	Cagnes-sur-Mer	Cagnes-sur-Mer	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	04	04042	Castellet-lès-Sausses	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	04	04043	Val-de-Chalvagne	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	04	04076	Entrevaux	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	04	04170	La Rochette	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	04	04194	Saint-Pierre	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	04	04202	Sausses	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06002	Amirat	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06045	Collongues	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06063	Gars	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06087	Les Mujouls	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06110	Roubion	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06005	Ascros	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06008	Auvare	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06016	Beuil	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06040	Châteauneuf-d'Entraunes	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06051	La Croix-sur-Roudoule	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06053	Daluis	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06056	Entraunes	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06071	Guillaumes	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06076	Lieuche	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06093	La Penne	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06094	Péone	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06096	Pierlas	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06098	Puget-Rostang	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06099	Puget-Théniers	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06101	Rigaud	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06115	Saint-Antonin	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06124	Saint-Léger	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06125	Saint-Martin-d'Entraunes	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06131	Sallagriffon	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06133	Sauze	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06139	Thiéry	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06143	Touët-sur-Var	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06158	Villars-sur-Var	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06160	Villeneuve-d'Entraunes	Puget-Théniers	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13014	Berre-l'Étang	Berre-l'Étang	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13081	Rognac	Berre-l'Étang	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13112	Velaux	Berre-l'Étang	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13114	Ventabren	Berre-l'Étang	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13118	Coudoux	Berre-l'Étang	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13041	Gardanne	Gardanne	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13062	Mimet	Gardanne	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13107	Simiane-Collongue	Gardanne	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13015	Bouc-Bel-Air	Vitrolles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13019	Cabriès	Vitrolles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13117	Vitrolles	Vitrolles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83097	Pourrières	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13004	Arles	Arles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13038	Fontvieille	Salon-de-Provence-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13022	Cassis	Cassis	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13085	Roquefort-la-Bédoule	Cassis	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13119	Carnoux-en-Provence	Cassis	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13037	La Fare-les-Oliviers	La Fare-les-Oliviers	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13039	Fos-sur-Mer	Istres	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13047	Istres	Istres	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13003	Alleins	Mallermort	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13024	Charleval	Mallemort	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13053	Mallemort	Mallemort	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13115	Vernègues	Mallemort	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84	84074	Mérindol	Mallemort	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84	84093	Puget	Mallemort	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13026	Châteauneuf-les-Martigues	Marignane	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13043	Gignac-la-Nerthe	Marignane	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13054	Marignane	Marignane	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13102	Saint-Victoret	Vitrolles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13071	Les Pennes-Mirabeau	Gardanne	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13106	Septèmes-les-Vallons	Gardanne	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13202	Marseille 2e Arrondissement	Marseille 2e Arrondissement	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13203	Marseille 3e Arrondissement	Marseille 3e Arrondissement	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13211	Marseille 11e Arrondissement	Marseille 11e Arrondissement	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13213	Marseille 13e Arrondissement	Marseille 13e Arrondissement	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13214	Marseille 14e Arrondissement	Marseille 14e Arrondissement	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13098	Saint-Mitre-les-Remparts	Istres	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13056	Martigues	Martigues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13077	Port-de-Bouc	Martigues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13029	Cornillon-Confoux	Berre-l'Étang	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13092	Saint-Chamas	Berre-l'Étang	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13063	Miramas	Salon-de-Provence-2	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13048	Jouques	Peyrolles-en-Provence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13074	Peyrolles-en-Provence	Peyrolles-en-Provence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84	84076	Mirabeau	Peyrolles-en-Provence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône	Port-Saint-Louis-du-Rhône	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13096	Saintes-Maries-de-la-Mer	Saintes-Maries-de-la-Mer	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13006	Aureille	Saint-Martin-de-Crau	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13011	Les Baux-de-Provence	Saint-Martin-de-Crau	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13058	Maussane-les-Alpilles	Saint-Martin-de-Crau	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13065	Mouriès	Saint-Martin-de-Crau	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13068	Paradou	Saint-Martin-de-Crau	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13097	Saint-Martin-de-Crau	Saint-Martin-de-Crau	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13057	Mas-Blanc-des-Alpilles	Saint-Rémy-de-Provence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13100	Saint-Rémy-de-Provence	Saint-Rémy-de-Provence	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13044	Grans	Salon-de-Provence-2	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13049	Lamanon	Sénas	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13105	Sénas	Sénas	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13017	Boulbon	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13061	Saint-Pierre-de-Mézoargues	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13108	Tarascon	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13094	Saint-Étienne-du-Grès	Salon-de-Provence-1	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83007	Aups	Aups	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83015	Bauduen	Aups	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83078	Moissac-Bellevue	Aups	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83147	Vérignon	Aups	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04	04158	Quinson	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83005	Artignosc-sur-Verdon	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83060	Fox-Amphoux	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83084	Montmeyan	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83102	Régusse	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83135	Tavernes	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83012	Barjols	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83039	Châteauvert	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83095	Pontevès	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83145	Varages	Barjols	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83023	Brignoles	Brignoles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83037	La Celle	Brignoles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83143	Le Val	Brignoles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83151	Vins-sur-Caramy	Brignoles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83030	Camps-la-Source	Brignoles	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83032	Carcès	Carcès	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83045	Correns	Carcès	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83046	Cotignac	Carcès	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83051	Entrecasteaux	Carcès	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83083	Montfort-sur-Argens	Carcès	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83152	Rayol-Canadel-sur-Mer	Cavalaire-sur-Mer	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83036	Cavalaire-sur-Mer	Cavalaire-sur-Mer	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83048	La Croix-Valmer	Cavalaire-sur-Mer	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83050	Draguignan	Draguignan	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83141	Trans-en-Provence	Draguignan	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83004	Les Arcs	Vidauban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83086	Le Muy	Vidauban	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83099	Puget-sur-Argens	Roquebrune-sur-Argens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83001	Les Adrets-de-l'Estérel	Saint-Raphaël	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83118	Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83061	Fréjus	Fréjus	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83064	Garéoult	Garéoult	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83076	Mazaugues	Garéoult	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83077	Méounes-lès-Montrieux	Garéoult	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83088	Néoules	Garéoult	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83108	La Roquebrussanne	Garéoult	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83071	La Londe-les-Maures	La Londe-les-Maures	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83154	Saint-Antonin-du-Var	Lorgues	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83136	Le Thoronet	Lorgues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83072	Lorgues	Lorgues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83018	Besse-sur-Issole	Le Luc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83026	Cabasse	Le Luc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83031	Le Cannet-des-Maures	Le Luc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83057	Flassans-sur-Issole	Le Luc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83073	Le Luc	Le Luc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83029	Callian	Montauroux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83081	Montauroux	Montauroux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83091	Pierrefeu-du-Var	Pierrefeu-du-Var	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83059	Forcalqueiret	Rocbaron	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83106	Rocbaron	Rocbaron	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83111	Sainte-Anastasie-sur-Issole	Rocbaron	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83107	Roquebrune-sur-Argens	Roquebrune-sur-Argens	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83063	La Garde-Freinet	Sainte-Maxime	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83068	Grimaud	Sainte-Maxime	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83094	Le Plan-de-la-Tour	Sainte-Maxime	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83115	Sainte-Maxime	Sainte-Maxime	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83110	Rougiers	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83140	Tourves	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83021	Bras	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83025	Brue-Auriac	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83089	Ollières	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83096	Pourcieux	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83125	Seillons-Source-d'Argens	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83065	Gassin	Saint-Tropez	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83101	Ramatuelle	Saint-Tropez	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83119	Saint-Tropez	Saint-Tropez	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83047	La Crau	Crau	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83033	Carnoules	Garéoult	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83100	Puget-Ville	Garéoult	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83017	Belgentier	Solliès-Pont	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83049	Cuers	Solliès-Pont	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83054	La Farlède	Solliès-Pont	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83130	Solliès-Pont	Solliès-Pont	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83131	Solliès-Toucas	Solliès-Pont	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83132	Solliès-Ville	Solliès-Pont	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83126	La Seyne-sur-Mer	Seyne-sur-Mer	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83137	Toulon	Toulon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	04	04045	Céreste	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	04	04129	Montjustin	Apt	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	04	04142	Oppedette	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	04	04160	Reillanne	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	04	04175	Sainte-Croix-à-Lauze	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84003	Apt	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84006	Auribeau	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84020	Bonnieux	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84023	Buoux	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84032	Caseneuve	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84033	Castellet-en-Luberon	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84047	Gargas	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84048	Gignac	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84057	Joucas	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84066	Lioux	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84085	Murs	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84102	Roussillon	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84103	Rustrel	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84105	Saignon	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84112	Saint-Martin-de-Castillon	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84118	Saint-Saturnin-lès-Apt	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84128	Sivergues	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84144	Viens	Apt	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84145	Villars	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13010	Barbentane	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13027	Châteaurenard	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13036	Eyragues	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13045	Graveson	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13052	Maillane	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13066	Noves	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13083	Rognonas	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84081	Morières-lès-Avignon	Avignon-3	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84034	Caumont-sur-Durance	Cavaillon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84036	Châteauneuf-de-Gadagne	Isle-sur-la-Sorgue	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84001	Althen-des-Paluds	Monteux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84043	Entraigues-sur-la-Sorgue	Monteux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84055	Jonquerettes	Pontet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84092	Le Pontet	Pontet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84119	Saint-Saturnin-lès-Avignon	Pontet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84141	Vedène	Pontet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84016	Bédarrides	Sorgues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84037	Châteauneuf-du-Pape	Sorgues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84129	Sorgues	Sorgues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84007	Avignon	Avignon	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84004	Aubignan	Carpentras	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84031	Carpentras	Carpentras	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84067	Loriol-du-Comtat	Carpentras	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84012	Beaumes-de-Venise	Monteux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84030	Caromb	Monteux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84080	Monteux	Monteux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84109	Saint-Hippolyte-le-Graveyron	Monteux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84011	Le Beaucet	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84017	Bédoin	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84018	Blauvac	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84041	Crillon-le-Brave	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84046	Flassan	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84070	Malemort-du-Comtat	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84072	Mazan	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84075	Méthamis	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84077	Modène	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84082	Mormoiron	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84088	Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84101	La Roque-sur-Pernes	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84108	Saint-Didier	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84115	Saint-Pierre-de-Vassols	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84143	Venasque	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84148	Villes-sur-Auzon	Pernes-les-Fontaines	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84008	Le Barroux	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84059	Lafare	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84100	La Roque-Alric	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84130	Suzette	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84136	Vacqueyras	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84149	Violès	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13018	Cabannes	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13064	Mollégès	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13076	Plan-d'Orgon	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13089	Saint-Andiol	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13116	Verquières	Châteaurenard	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13034	Eygalières	Salon-de-Provence-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13067	Orgon	Salon-de-Provence-1	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84035	Cavaillon	Cavaillon	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84038	Cheval-Blanc	Cheval-Blanc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84099	Robion	Cheval-Blanc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84131	Taillades	Cheval-Blanc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84054	L'Isle-sur-la-Sorgue	Isle-sur-la-Sorgue	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84124	Saumane-de-Vaucluse	Isle-sur-la-Sorgue	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84132	Le Thor	Isle-sur-la-Sorgue	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84139	Fontaine-de-Vaucluse	Isle-sur-la-Sorgue	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84142	Velleron	Pontet	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84013	Beaumettes	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84050	Gordes	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84051	Goult	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84058	Lacoste	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84073	Ménerbes	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84086	Oppède	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84114	Saint-Pantaléon	Apt	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84025	Cabrières-d'Avignon	Cheval-Blanc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84062	Lagnes	Cheval-Blanc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84071	Maubec	Cheval-Blanc	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84135	Uchaux	Bollène	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84122	Sarrians	Monteux	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84027	Caderousse	Orange	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84087	Orange	Orange	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84091	Piolenc	Orange	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84039	Courthézon	Sorgues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84056	Jonquières	Sorgues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84029	Camaret-sur-Aigues	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84134	Travaillan	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26357	Tulette	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26317	Saint-Maurice-sur-Eygues	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26275	Rochebude	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84061	Lagarde-Paréol	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84127	Sérignan-du-Comtat	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84022	Buisson	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84028	Cairanne	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84117	Saint-Roman-de-Malegarde	Sainte-Cécile-les-Vignes	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	04	04163	Revest-du-Bion	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	04	04140	Les Omergues	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26018	Aulan	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26026	Barret-de-Lioure	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26135	Ferrassières	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26181	Mévouillon	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26189	Montauban-sur-l'Ouvèze	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26193	Montbrun-les-Bains	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26200	Montfroc	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26263	Reilhanette	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26279	La Rochette-du-Buis	Sault	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26340	Séderon	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26372	Vers-sur-Méouge	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26375	Villefranche-le-Château	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84060	Lagarde-d'Apt	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84005	Aurel	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84079	Monieux	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84107	Saint-Christol	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84120	Saint-Trinit	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84123	Sault	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84021	Brantes	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84125	Savoillan	Sault	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84009	La Bastide-des-Jourdans	La Tour-d'Aigues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84052	Grambois	La Tour-d'Aigues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84090	Peypin-d'Aigues	La Tour-d'Aigues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84133	La Tour-d'Aigues	La Tour-d'Aigues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84151	Vitrolles-en-Lubéron	La Tour-d'Aigues	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26180	Mérindol-les-Oliviers	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26188	Mollans-sur-Ouvèze	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26233	Piégon	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	26	26236	Pierrelongue	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84015	Beaumont-du-Ventoux	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84040	Crestet	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84044	Entrechaux	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84045	Faucon	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84049	Gigondas	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84069	Malaucène	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84094	Puyméras	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84096	Rasteau	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84098	Roaix	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84104	Sabliet	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84110	Saint-Léger-du-Ventoux	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84111	Saint-Marcellin-lès-Vaison	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84116	Saint-Romain-en-Viennois	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84126	Séguret	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84137	Vaison-la-Romaine	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84146	Villedieu	Vaison-la-Romaine	2. Zone intermédiaire

**Annexe 3 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiés en zone très dotées**

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Code du département administratif de la commune	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Libellé du BVCV	Classement du BVCV selon le cadre national
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06004	Antibes	Antibes	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13046	Gréasque	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13032	Éguilles	Pélissanne	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13035	Eyguières	Eyguières	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13050	Lambesc	Lambesc	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13082	Rognes	Lambesc	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13091	Saint-Cannat	Lambesc	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13002	Allauch	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13007	Auriol	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13013	Belcodène	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13016	La Bouilladisse	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13020	Cadolive	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13031	La Destrousse	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13073	Peypin	Allauch	3. Zone très dotée

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13075	Plan-de-Cuques	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13101	Saint-Savournin	Allauch	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13210	Marseille 10e Arrondissement	Marseille 10e Arrondissement	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13033	Ensuès-la-Redonne	Le Rove	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13088	Le Rove	Le Rove	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13008	Aurons	Pélissanne	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13009	La Barben	Pélissanne	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13069	Pélissanne	Pélissanne	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13103	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13021	Carry-le-Rouet	Sausset-les-Pins	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13104	Sausset-les-Pins	Sausset-les-Pins	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83008	Bagnols-en-Forêt	Fayence	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83055	Fayence	Fayence	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83080	Mons	Fayence	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83117	Saint-Paul-en-Forêt	Fayence	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83124	Seillans	Fayence	3. Zone très dotée

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83138	Tourrettes	Fayence	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83121	Salernes	Salernes	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83128	Sillans-la-Cascade	Salernes	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83139	Tourtour	Salernes	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83149	Villecroze	Salernes	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83034	Carqueiranne	Garde	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83062	La Garde	Garde	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83098	Le Pradet	Garde	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83129	Six-Fours-les-Plages	Seyne-sur-Mer-2	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83153	Saint-Mandrier-sur-Mer	Seyne-sur-Mer-2	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83069	Hyères	Hyères	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13	13059	Meyrargues	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84042	Cucuron	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84140	Vaugines	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84002	Ansouis	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84010	La Bastidonne	Pertuis	3. Zone très dotée

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84024	Cabrières-d'Aigues	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84084	La Motte-d'Aigues	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84089	Pertuis	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84113	Saint-Martin-de-la-Brasque	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84121	Sannes	Pertuis	3. Zone très dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84	84147	Villelaure	Pertuis	3. Zone très dotée

**Annexe 4 relative aux bassins de vie/canton-ville (BVCV) qualifiées en zone sur dotées**

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Code du département administratif de la commune	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Libellé du BVCV	Classement du BVCV selon le cadre national
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	05061	Gap	Gap	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06018	Biot	Antibes-3	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06084	Mouans-Sartoux	Grasse-2	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06010	Le Bar-sur-Loup	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06037	Caussols	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06038	Châteauneuf-Grasse	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06041	Cipières	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06049	Courmes	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06068	Gourdon	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06070	Gréolières	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06089	Opio	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06112	Le Rouret	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06152	Valbonne	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06148	Tourrettes-sur-Loup	Valbonne	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06	06088	Nice	Nice	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13012	Beaurecueil	Trets	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13025	Châteauneuf-le-Rouge	Trets	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13040	Fuveau	Trets	4. Zone sur-dotée

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13060	Meyreuil	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13072	Peynier	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13079	Puylobier	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13087	Rousset	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13090	Saint-Antonin-sur-Bayon	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13095	Saint-Marc-Jaumegarde	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13109	Le Tholonet	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13110	Trets	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13111	Vauvenargues	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13113	Venelles	Trets	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13001	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13051	Lançon-Provence	Lançon-Provence	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13005	Aubagne	Aubagne	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13070	La Penne-sur-Huveaune	Aubagne	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13086	Roquevaire	Aubagne	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13030	Cuges-les-Pins	Ciotat	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13042	Gémenos	Ciotat	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13201	Marseille 1er Arrondissement	Marseille 1er Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13204	Marseille 4e Arrondissement	Marseille 4e Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13205	Marseille 5e Arrondissement	Marseille 5e Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13206	Marseille 6e Arrondissement	Marseille 6e Arrondissement	4. Zone surdotée

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13207	Marseille 7e Arrondissement	Marseille 7e Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13208	Marseille 8e Arrondissement	Marseille 8e Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13209	Marseille 9e Arrondissement	Marseille 9e Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13212	Marseille 12e Arrondissement	Marseille 12e Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13216	Marseille 16e Arrondissement	Marseille 16e Arrondissement	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83087	Nans-les-Pins	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83093	Plan-d'Aups-Sainte-Baume	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83105	Riboux	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83120	Saint-Zacharie	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13084	La Roque-d'Anthéron	La Roque-d'Anthéron	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84	84026	Cadenet	La Roque-d'Anthéron	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84	84065	Lauris	La Roque-d'Anthéron	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84	84068	Lourmarin	La Roque-d'Anthéron	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84	84095	Puyvert	La Roque-d'Anthéron	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83006	Artigues	Rians	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83052	Esparron	Rians	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83104	Rians	Rians	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83114	Saint-Martin-de-Pallières	Rians	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13023	Ceyreste	Ciotat	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13	13028	La Ciotat	Ciotat	4. Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83009	Bandol	Ollioules	4. Zone surdotée

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83053	Évenos	Ollioules	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83090	Ollioules	Ollioules	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83123	Sanary-sur-Mer	Ollioules	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83016	Le Beausset	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83027	La Cadière-d'Azur	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83035	Le Castellet	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83112	Saint-Cyr-sur-Mer	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83127	Signes	Saint-Cyr-sur-Mer	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83103	Le Revest-les-Eaux	Toulon-3	4. Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83	83144	La Valette-du-Var	Toulon-3	4. Zone sur-dotée

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00019

DECISION 060790920 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°989 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD DE LANTOSQUE - 060790920**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD DE LANTOSQUE 060790920 sise à LANTOSQUE et gérée par l'entité dénommée ASSOC. VESUBIENNE DE LANTOSQUE 060791795 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 599 970,08 € au titre de 2024, dont 9 200 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 49 997,51 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	17 601,20
SSIAD	582 368,88
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 590 770,08 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 49 230,84 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	17 601,20
SSIAD	573 168,88

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOC. VESUBIENNE DE LANTOSQUE - 060791795 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>060790920</b>	<b>SSIAD DE LANTOSQUE</b>	<b>LANTOSQUE</b>

Email 1 : secretairemedicale@avsad-ssiadvesubie.fr

Email 2 : idec@avsad-ssiadvesubie.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	44	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	44	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	575 583,97								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	573 168,88	0	2 415,09

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

Référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros

0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	573 168,88	0	2 415,09

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND	
Montant (en euros)	0 Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond <u>APRES</u> actualisation)

MESURES NOUVELLES									
Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	8 515	6 671,11
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	9 200	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

SAD : 7000 euros CNR appui juridique et 2200 euros CNR matériel et formation

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	9 200									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

NC

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

599 970,08

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

590 770,08

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00020

DECISION 130031339 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 003 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
ACCUEIL DE JOUR AUTONOME LES PENSEES - 130031339**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 08/10/2008 autorisant la création de la structure dénommée ACCUEIL DE JOUR AUTONOME LES PENSEES 130031339 sise à LES PENNES MIRABEAU et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION ALZHEIMER AIDANTS - 13 130031289 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 491 922,15 € au titre de 2024, dont 61 944 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 40 993,51 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	318 324,25
Plateforme de répit	163 735,07
Financements complémentaires	9 862,83
SSIAD	0
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 429 978,15 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 35 831,51 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	256 380,25
Plateforme de répit	163 735,07
Financements complémentaires	9 862,83
SSIAD	0

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION ALZHEIMER AIDANTS - 13 - 130031289 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130031339</b>	<b>ACCUEIL DE JOUR AUTONOME LES PENSEES</b>	<b>LES PENNES MIRABEAU</b>

Email 1 : alzheimeraidants13@orange.fr

Email 2 : perraudbrigitte@orange.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nb de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	17	0	0	0	0
au 31/12/2024	0	0	17	0	0	0	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	410 254,54								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	246 519,47	0	0	163 735,07	0	0	0,00

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

Référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros

0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	4,00%	0	0	0	0	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	9 860,78	0	0	0,00	0	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	256 380,25	0	0	163 735,07	0	0	0,00

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

**MESURES NOUVELLES**

Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**AUTRES MESURES NOUVELLES**

	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	2 730,46	0	0	0	0	7 132,37

  

	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

S'agissant du rééquilibrage en CTI, votre structure bénéficie d'un financement supplémentaire pérenne conformément au rapport d'orientation budgétaire (2730 euros)

**REDEPLOIEMENT**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**MISE EN RESERVE TEMPORAIRE**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	10 944	0	51 000	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

CNR Prévention en ESMS : crédits alloués sur 3 ans suite au lancement de l'AAC / CNR Frais de transport : attribution de CNR au titre de la prise en charge des frais de transport en AJ

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	61 944									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

NC

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

491 922,15

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

429 978,15

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00021

DECISION 130034630 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 004 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD AFAD - 130034630**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD AFAD 130034630 sise à MARSEILLE 13EME et gérée par l'entité dénommée AFAD 130034622 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 690 576,92 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 57 548,07 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	20 912,91
SSIAD	669 664,01
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 680 597,58 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 56 716,46 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	20 912,91
SSIAD	659 684,67

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire AFAD - 130034622 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130034630</b>	<b>SSIAD AFAD</b>	<b>MARSEILLE 13EME</b>

Email 1 : afadsiad@afad-asso.fr

Email 2 : afadsiad@afad-asso.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	40	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	40	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	664 382,29								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	659 684,67	0	4 697,62

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

Référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros 0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	659 684,67	0	4 697,62

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND	
Montant (en euros)	0 Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond <u>APRES</u> actualisation)

MESURES NOUVELLES									
Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	8 515	7 700,29
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

-9 979,34

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte le résultat déficitaire de 9 979,34 € en augmentation des charges d'exploitation 2024. Après affectation, la réserve s'élève à 0€.

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

690 576,92

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

680 597,58

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00022

DECISION 130034671 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 005 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD MEDI-AZUR - 130034671**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD MEDI-AZUR 130034671 sise à MARSEILLE 10EME et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION MEDI-AZUR 130034663 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 669 278,24 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 773,18 €.  
Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	18 940,61
SSIAD	650 337,63
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 669 278,24 €.  
La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 55 773,18 €.  
Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	18 940,61
SSIAD	650 337,63

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION MEDI-AZUR - 130034663 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130034671</b>	<b>SSIAD MEDI-AZUR</b>	<b>MARSEILLE 10EME</b>

Email 1 : ssiad.medi-azur@sud-generations.fr

Email 2 : cmonneron@sud-generations.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	39	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	39	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	653 192,64								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	650 337,63	0	2 855,01

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

Référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros 0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	650 337,63	0	2 855,01

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND	
Montant (en euros)	0 Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond <u>APRES</u> actualisation)

MESURES NOUVELLES									
Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	8 515	7 570,6
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

NC

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

669 278,24

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

669 278,24

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00023

DECISION 130036957 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 006 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD SANTE ET SOLIDARITE DES BDR - 130036957**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD SANTE ET SOLIDARITE DES BDR 130036957 sise à MARSEILLE 08EME et gérée par l'entité dénommée SANTE ET SOLIDARITE BOUCHES DU RHONE 130045339 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 1 566 623,72 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 130 551,98 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	26 166,95
SSIAD	1 540 456,77
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 371 613,19 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 114 301,1 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	26 166,95
SSIAD	1 345 446,24

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SANTE ET SOLIDARITE BOUCHES DU RHONE - 130045339 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130036957</b>	<b>SSIAD SANTE ET SOLIDARITE DES BDR</b>	<b>MARSEILLE 08EME</b>

Email 1 : ssiad-direction@sante-solidarite-bdr.fr

Email 2 : daf@sante-solidarite.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nb de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	30	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	90	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	453 257,26								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	450 140,03	0	3 117,23

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

Référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros 0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	450 140,03	0	3 117,23

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

**MESURES NOUVELLES**

Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**AUTRES MESURES NOUVELLES**

	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	4 600	0	0	0	0	8 515	5 253,32

  

	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

**REDEPLOIEMENT**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	60	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	4 681	0	895 306	0	0

**MISE EN RESERVE TEMPORAIRE**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

-195 010,53

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte le résultat déficitaire de 195 010,53 € en augmentation des charges d'exploitation 2024. Après affectation, la réserve s'élève à 0€.

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

1 566 623,72

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

1 371 613,19

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00024

DECISION 130038177 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 007 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD DE L'ASSOCIATION OASIS - 130038177**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD DE L'ASSOCIATION OASIS 130038177 sise à MARSEILLE 06EME et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION OASIS 130038151 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 2 244 539,46 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 187 044,95 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	79 983,39
SSIAD	1 976 779,38
Equipe spécialisée ALZHEIMER	187 776,69

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 237 029,94 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 186 419,16 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	79 983,39
SSIAD	1 969 269,86

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION OASIS - 130038151 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130038177</b>	<b>SSIAD DE L'ASSOCIATION OASIS</b>	<b>MARSEILLE 06EME</b>

Email 1 : jc.amarantinis@jcmsante.com

Email 2 : g.bon-cabel@jcmsante.com

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	135	10
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	135	10

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	2 198 434,75								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 969 269,86	187 776,69	41 388,20

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

<i>Référence valeur du point</i>	GLOBAL AVEC PUI	14,00 €
	GLOBAL SANS PUI	13,29 €
	PARTIEL AVEC PUI	11,97 €
	PARTIEL SANS PUI	11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond en euros

0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 969 269,86	187 776,69	41 388,20

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND	
Montant (en euros)	0 Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond <u>APRES</u> actualisation)

MESURES NOUVELLES									
Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	13 115	25 480,19
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

-7 509,52

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte le résultat déficitaire de 7 509,52 € en augmentation des charges d'exploitation 2024. Après affectation, la réserve s'élève à 0€.

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

2 244 539,46

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

2 237 029,94

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00025

DECISION 130039084 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 008 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD DE L'ASAMAD LE CHAINON - 130039084**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD DE L'ASAMAD LE CHAINON 130039084 sise à GRANS et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION A.S.A.M.A.D.- LE CHAINON 130039076 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 813 048,6 € au titre de 2024, dont 52 000 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 67 754,05 €.  
Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	22 792,40
SSIAD	790 256,20
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 761 048,6 €.  
La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 63 420,72 €.  
Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	22 792,40
SSIAD	738 256,20

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION A.S.A.M.A.D.- LE CHAINON - 130039076 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130039084</b>	<b>SSIAD DE L'ASAMAD LE CHAINON</b>	<b>GRANS</b>

Email 1 : direction@lechainon13.fr

Email 2 : contact@lechainon13.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	52	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	52	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	741 637,91								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	738 256,20	0	3 381,71

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0	0
PUI	0		
Option tarifaire	0		
Valeur du point	0	au 01/01/2024	

Référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros 0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	738 256,20	0	3 381,71

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND	
Montant (en euros)	0 Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond <u>APRES</u> actualisation)

MESURES NOUVELLES									
Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	10 815	8 595,7
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	52 000	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

7000 euros CNR appui juridique SAD / 45 000 euros au titre de la vacation de psychologue (CNR sur 3 ans - 15 000 euros par an)

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	52 000									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

NC

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

813 048,6

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

761 048,6

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00026

DECISION 130041221 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 009 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD-PA ARCADE - 130041221**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 13/08/2010 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD-PA ARCADE 130041221 sise à MARSEILLE 06EME et gérée par l'entité dénommée ASSOC ARCADE ASSISTANCES SERVICES 130015308 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 309 605,46 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 25 800,46 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	12 544,28
SSIAD	297 061,18
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 262 261,32 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 21 855,11 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	12 544,28
SSIAD	249 717,04

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOC ARCADE ASSISTANCES SERVICES - 130015308 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130041221</b>	<b>SSIAD-PA ARCADE</b>	<b>MARSEILLE 06EME</b>

Email 1 : cecile.dauphin@arcade.ms

Email 2 : ssiadarcade@gmail.com

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	20	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	20	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	250 839,05								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	249 717,04	0	1 122,01

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

<i>Référence valeur du point</i>	GLOBAL AVEC PUI	14,00 €
	GLOBAL SANS PUI	13,29 €
	PARTIEL AVEC PUI	11,97 €
	PARTIEL SANS PUI	11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond en euros 0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	249 717,04	0	1 122,01

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

**MESURES NOUVELLES**

Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**AUTRES MESURES NOUVELLES**

	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	8 515	2 907,26
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

**REDEPLOIEMENT**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**MISE EN RESERVE TEMPORAIRE**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

-47 344,14

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte le résultat déficitaire de 47 344,14 € en augmentation des charges d'exploitation 2024. Après affectation, la réserve s'élève à 0€.

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

309 605,46

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

262 261,32

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00027

DECISION 130041957 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 010 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD HOPITAL SAINT JOSEPH - 130041957**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 22/07/2010 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD HOPITAL SAINT JOSEPH 130041957 sise à MARSEILLE 08EME et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 130014228 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 517 858,43 € au titre de 2024, dont 18 000 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 43 154,87 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	15 228,56
SSIAD	502 629,87
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 499 858,43 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 41 654,87 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	15 228,56
SSIAD	484 629,87

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH - 130014228 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130041957</b>	<b>SSIAD HOPITAL SAINT JOSEPH</b>	<b>MARSEILLE 08EME</b>

Email 1 : pguigues@hopital-saint-joseph.fr

Email 2 : direction@hopital-saint-joseph.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nb de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	30	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	30	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	485 713,93								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	484 629,87	0	1 084,06

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

<i>Référence valeur du point</i>		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros 0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	484 629,87	0	1 084,06

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND	
Montant (en euros)	0 Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond <u>APRES</u> actualisation)

MESURES NOUVELLES									
Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	8 515	5 629,5
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	18 000	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

CNR Prévention en ESMS : crédits alloués sur 3 ans suite au lancement de l'AAC

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	18 000									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

NC

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)	517 858,43	EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)	0,00
Base au 01/01/2025 (en euros)	499 858,43	EAP 2025 : redéploiements (en euros)	0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00028

DECISION 130800501 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 011 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD DE L'AGAFPA - 130800501**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD DE L'AGAFPA 130800501 sise à GREASQUE et gérée par l'entité dénommée AGAFPA 130805153 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, 1<sup>e</sup> forfait global de soins est fixé à 2 284 583,9 € au titre de 2024, dont 47 875 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 190 381,99 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	59 698,58
SSIAD	2 044 885,32
Equipe spécialisée ALZHEIMER	180 000,00

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 236 708,9 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 186 392,41 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	59 698,58
SSIAD	1 997 010,32

Equipe spécialisée ALZHEIMER	180 000,00
------------------------------	------------

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire AGAFPA - 130805153 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130800501</b>	<b>SSIAD DE L'AGAFPA</b>	<b>GREASQUE</b>

Email 1 : chantal.aymard@agafpa.com

Email 2 : ssiad@agafpa.com

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	130	10
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	130	10

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	2 178 545,27								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 997 010,32	160 201,04	21 333,91

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI		
Option tarifaire		
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

<i>Référence valeur du point</i>	<i>GLOBAL AVEC PUI</i>	14,00 €
	<i>GLOBAL SANS PUI</i>	13,29 €
	<i>PARTIEL AVEC PUI</i>	11,97 €
	<i>PARTIEL SANS PUI</i>	11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond en euros

0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 997 010,32	160 201,04	21 333,91

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

**MESURES NOUVELLES**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Créations :									
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**AUTRES MESURES NOUVELLES**

	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	19 798,96	0	0	0	0	13 115	25 249,67
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Revalorisation de la dotation ESA pour atteindre un coût à la place de 18 000 euros (19 798 euros) et 13 115 euros pour la coord° des SAD (23% de la cible)

**REDEPLOIEMENT**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**MISE EN RESERVE TEMPORAIRE**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	47 875	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

CNR Permanents syndicaux versés à hauteur de 47 875

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	47 875									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte l'excédent en trésorerie afin que ces crédits soient utilisés intégralement à la mise en œuvre de la réforme des SAD : \* pour les futurs SAD "mixtes" créés par convention, les crédits seront affectés à un appui juridique, d'ingénierie de projet et de formations à l'accompagnement au changement \* pour les futurs SAD "mixtes" non créés par convention, les crédits seront affectés à l'achat de matériel ou de formations au changement et bénéficieront à l'ensemble des professionnels des champs aide et soins. La réserve de compensation après affectation s'élève à 144 213€.

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

2 284 583,9

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

2 236 708,9

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00029

DECISION 130800758 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 012 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD DE L'O.M.I.A.L. - 130800758**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD DE L'O.M.I.A.L. 130800758 sise à MARSEILLE 01ER et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION O.M.I.A.L. 130805195 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 1 717 209,02 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 143 100,75 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	49 013,03
SSIAD	1 488 195,99
Equipe spécialisée ALZHEIMER	180 000,00

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 717 209,02 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 143 100,75 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	49 013,03
SSIAD	1 488 195,99

Equipe spécialisée ALZHEIMER	180 000,00
------------------------------	------------

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION O.M.I.A.L. - 130805195 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130800758</b>	<b>SSIAD DE L'O.M.I.A.L.</b>	<b>MARSEILLE 01ER</b>

Email 1 : soins@omial.fr

Email 2 : soins@omial.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	95	10
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	95	10

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	1 667 597,33								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 488 195,99	162 831,02	16 570,32

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

Référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond en euros

0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 488 195,99	162 831,02	16 570,32

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

**MESURES NOUVELLES**

Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**AUTRES MESURES NOUVELLES**

	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	17 168,98	0	0	0	0	13 115	19 327,71

  

	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Revalorisation de la dotation ESA pour atteindre un coût à la place de 18 000 euros (17 168 euros) et 13 115 euros pour la coord° des SAD (23% de la cible)

**REDEPLOIEMENT**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**MISE EN RESERVE TEMPORAIRE**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte le résultat déficitaire de 144 756,32€ en réserve de compensation. Après affectation, la réserve s'élève à 241 891,68€.

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

1 717 209,02

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

1 717 209,02

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00030

DECISION 130800774 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 013 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD LA CLE DES AGES - 130800774**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD LA CLE DES AGES 130800774 sise à PELISSANNE et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION LA CLE DES AGES 130805120 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 2 078 072,14 € au titre de 2024, dont 52 000 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 173 172,68 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	44 446,96
SSIAD	2 033 625,18
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 026 072,14 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 168 839,34 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	44 446,96
SSIAD	1 981 625,18

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION LA CLE DES AGES - 130805120 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130800774</b>	<b>SSIAD LA CLE DES AGES</b>	<b>PELISSANNE</b>

Email 1 : contact@clesages.fr

Email 2 : l.azorin@clesages.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nb de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	127	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	127	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	1 989 893,97								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 981 625,18	0	8 268,79

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

<i>Référence valeur du point</i>	GLOBAL AVEC PUI	14,00 €
	GLOBAL SANS PUI	13,29 €
	PARTIEL AVEC PUI	11,97 €
	PARTIEL SANS PUI	11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$$((PMP * 2,59) + GMP) * capacite * valeur du point$$

Montant dotation plafond en euros 0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 981 625,18	0	8 268,79

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

MESURES NOUVELLES									
Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	13 115	23 063,18
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	52 000	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

7000 euros CNR appui juridique SAD / 45 000 euros au titre de la vacation de psychologue (CNR sur 3 ans - 15 000 euros par an)

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	52 000									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte le résultat déficitaire de 845,58€ en réserve de compensation. Après affectation, la réserve s'élève à 133 552€.

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

2 078 072,14

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

2 026 072,14

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00031

DECISION 130800790 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 014 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD SOINS ASSISTANCE - 130800790**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD SOINS ASSISTANCE 130800790 sise à MARSEILLE 16EME et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION SOINS ASSISTANCE 130804396 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 1 448 760,13 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reconductible. La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 120 730,01 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	35 063,96
SSIAD	1 413 696,17
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 448 760,13 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 120 730,01 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	35 063,96
SSIAD	1 413 696,17

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION SOINS ASSISTANCE - 130804396 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130800790</b>	<b>SSIAD SOINS ASSISTANCE</b>	<b>MARSEILLE 16EME</b>

Email 1 : c.altounian@soins-assistance.org

Email 2 : r.feyer@soins-assistance.org

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nb de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	80	0
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	80	0

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	1 421 470,07								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 413 696,17	0	7 773,90

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

<i>Référence valeur du point</i>	GLOBAL AVEC PUI	14,00 €
	GLOBAL SANS PUI	13,29 €
	PARTIEL AVEC PUI	11,97 €
	PARTIEL SANS PUI	11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond en euros

0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 413 696,17	0	7 773,90

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

MESURES NOUVELLES									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Créations :									
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES MESURES NOUVELLES								
	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	10 815	16 475,06
	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Crédits coordination services : 23% du montant cible maximal alloué à votre SSIAD dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des SAD

REDEPLOIEMENT									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MISE EN RESERVE TEMPORAIRE									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

L'autorité de tarification affecte l'excédent en trésorerie afin que ces crédits soient utilisés intégralement à la mise en œuvre de la réforme des SAD : \* pour les futurs SAD "mixtes" créés par convention, les crédits seront affectés à un appui juridique, d'ingénierie de projet et de formations à l'accompagnement au changement \* pour les futurs SAD "mixtes" non créés par convention, les crédits seront affectés à l'achat de matériel ou de formations au changement et bénéficieront à l'ensemble des professionnels des champs aide et soins

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

1 448 760,13

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

1 448 760,13

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00

Agence régionale de santé PACA

R93-2024-07-10-00032

DECISION 130801400 20240710

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N°1 015 PORTANT MODIFICATION  
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 CONCERNANT  
SSIAD FOUGAU - 130801400**

**Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- VU Article 2 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- VU Article 18-II de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
- VU Loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024;
- VU Décret n° 2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- VU Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés ;
- VU l'Instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU L'INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/SD3B/SD4B/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/97 du 27 juin 2024 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2024 ;
- VU Décision n°2024-12 du 22 mai 2024 de la directrice de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Décision du 28 juin 2024 modifiant la décision du 22 mai 2024 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2024 ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour l'année 2024 les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R.314-207, au 1° de l'article D.313-17, à l'article D.313-18 et à l'article D.313-20 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU Arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;
- VU Arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien Debeaumont à compter du 29 avril 2024 ;

VU Le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

VU L'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure dénommée SSIAD FOUGAU 130801400 sise à MARIGNANE et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION FOUGAU 130005994 ;

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 qui définit le cadre et les orientations de la campagne budgétaire 2024 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées relevant de l'article L. 314-3-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait global de soins est fixé à 1 850 812,09 € au titre de 2024, dont 0 € à titre non reductible. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 154 234,34 €. Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	52 752,59
SSIAD	1 618 059,50
Equipe spécialisée ALZHEIMER	180 000,00

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 850 812,09 €. La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 154 234,34 €. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins (en euros)
Hébergement Permanent	0
UHR	0
PASA	0
Hébergement Temporaire	0
Accueil de jour	0
Plateforme de répit	0
Financements complémentaires	52 752,59
SSIAD	1 618 059,50

Equipe spécialisée ALZHEIMER	180 000,00
------------------------------	------------

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION FOUGAU - 130005994 et à l'établissement concerné.

Fait à Marseille, le 10/07/2024

*Signé automatiquement*

## NOTE TECHNIQUE 2024



FINES ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
<b>130801400</b>	<b>SSIAD FOUGAU</b>	<b>MARIGNANE</b>

Email 1 : direction.fougau@sud-generations.fr

Email 2 : cmonneron@sud-generations.fr

Réf. Interne : DOMS-0624-0867-I

### CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2023	0	0	0	0	0	92	10
au 31/12/2024	0	0	0	0	0	92	10

### DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2024

Base totale au 01/01/2024	1 797 624,08								
répartie comme suit :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 618 059,50	160 761,73	18 802,85

### AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source
GMP pris en compte en CB 2024	0	0
PMP pris en compte en CB 2024	0	0
PUI	0	
Option tarifaire	0	
Valeur du point	0	

au 01/01/2024

<i>Référence valeur du point</i>		
GLOBAL AVEC PUI		14,00 €
GLOBAL SANS PUI		13,29 €
PARTIEL AVEC PUI		11,97 €
PARTIEL SANS PUI		11,30 €

Calcul de la dotation plafond :

$(( PMP * 2,59 ) + GMP) * capacite * valeur du point$

Montant dotation plafond en euros

0

TARIFICATION 2024									
ACTUALISATION									
	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Total base actualisée (en euros)	0	0	0	0	0	0	1 618 059,50	160 761,73	18 802,85

**RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND**

Montant (en euros)  Résorption de l'écart (Ecart à la dotation plafond APRES actualisation)

**MESURES NOUVELLES**

Créations :	EHPAD	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD	ESA	Fi. COMPL
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**AUTRES MESURES NOUVELLES**

	MN – SEGUR INTERESSEMENT	MN – SEGUR BAD	Rééquilibrage des financements liés aux CTI	MN – SEGUR OUVERTURE EXTENSION PLACES	Développement accueil temporaire Stratégie aidants / Complément Répit	MN – Centre Ressources territorial (CRT)	MN – COORDINATION SSIAD SPASAD SAAD	MN – CCNUE
Montant (en euros)	0	19 238,27	0	0	0	0	13 115	20 834,74

  

	MN – RENFORCEMENT MED. CO	MN – REFORME TARIFAIRE SSIAD	MN – REVALO ATTRAC. METIERS	MN – DEVELOPPEMENT OFFRE PASA	MN – PSYCHOLOGUE EN SSIAD	MN – POUVOIR ACHAT FP	MN – Taux encadrement	MN – HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0

**COMMENTAIRES MESURES NOUVELLES**

Revalorisation de la dotation ESA pour atteindre un coût à la place de 18 000 euros (19 238 euros) et 13 115 euros pour la coord° des SAD (23% de la cible)

**REDEPLOIEMENT**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**MISE EN RESERVE TEMPORAIRE**

	EHPAD	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissement du quotidien EHPAD)	CNR UPHV/UHP	Autres CNR (PATHOS/RPISE EN CHARGE LOURDE...)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit + autres + HTU-SH)	CNR - Permanents syndicaux	Retrait des CNR suite au contrôle A POSTERIOR & QVTI	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation PERTE SOINS	CNR HTU-SH
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement frais de transport AJ	CNR QVT	Prévention en EHPAD	Déploiement de la suppléance à domicile	CNR ESMS en difficulté	CNR Création CRT	CNR SAAD : matériels/formati on/accomp. Juri.	CNR Développement	CNR PROTOCOLE REGIONAL
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0

**COMMENTAIRES CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024**

RAS

**CNR REGUL (Année pleine)**

	EHPAD + RA	HT	AJR	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD	ESA	UHR	AJA
Montant (en euros)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CNR 2024 (en euros)	0									

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RESULTAT RETENU**

Montant (en euros)

0

**COMMENTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF**

NC

**DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Dotation globale au 31/12/2024 (en euros)

1 850 812,09

EAP 2024 : mesures nouvelles (en euros)

0,00

Base au 01/01/2025 (en euros)

1 850 812,09

EAP 2025 : redéploiements (en euros)

0,00